



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser le fonctionnement de l'association. Il s'impose à l'ensemble des membres.

ARTICLE 2 – ADHÉSION

Toute personne souhaitant adhérer doit fournir un dossier complet, s'acquitter de la cotisation et accepter le règlement. Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

ARTICLE 3 – COTISATIONS

Les cotisations sont fixées chaque année par le conseil d'administration. Elles sont dues en totalité à l'inscription. Aucun remboursement ne sera effectué sauf cas exceptionnel.

ARTICLE 4 – ORGANISATION DES COURS

Les cours sont organisés selon un planning annuel. L'association peut modifier les horaires si nécessaire. Le respect des horaires est obligatoire. Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. En aucun cas, les absences ne seront déduites ni remboursées. En cas d'absence d'un professeur, il sera remplacé. Il est choisi par l'association, pour dispenser le cours, sans donner lieu à toute compensation ou remboursement.

ARTICLE 5 – TENUE ET COMPORTEMENT

Pendant toute la durée de leur présence au cours, il est demandé aux parents ainsi qu'aux élèves d'avoir une tenue correcte, de ne pas crier ou parler fort dans l'enceinte et à l'extérieur du lieu du cours, pour ne pas gêner le déroulement des cours ainsi que les habitants aux alentours. L'utilisation du téléphone portable est interdite pendant les cours, sauf à la demande express du professeur. L'accès aux vestiaires, et aux salles de danse est exclusivement réservé aux élèves et professeurs. En cas de perte ou de vol, l'association ne pourra être tenue responsable. Le port de bijoux, montres reste à la responsabilité de l'élève ou du parent pendant les cours. L'association ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de dégradation. L'inscription et le suivi des cours supposent le respect et la courtoisie des élèves et des parents vis-à-vis des professionnels. Des comportements agressifs, aussi bien en parole qu'en geste, des attitudes irrespectueuses ou basées sur l'exclusion de l'autre ne pourront être tolérés. Tout propos diffamatoires, injurieux, ou insultant envers l'association, ses professionnels, l'un de ses membres ou de ses représentants, ne seront en aucun cas tolérés.

ARTICLE 6 – UTILISATION DES LOCAUX

Les locaux doivent être respectés. Il est interdit de manger dans les salles. Les effets personnels restent sous la responsabilité des adhérents.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ

L'association est responsable uniquement pendant les horaires de cours. Les enfants doivent être récupérés à l'heure.

ARTICLE 8 – SÉCURITÉ ET SANTÉ

Les adhérents doivent signaler tout problème de santé. En cas d'accident, les secours peuvent être contactés.



ARTICLE 9 – GALA

La participation aux spectacles peut être demandée. Une participation financière peut être demandée pour la tenue et l'entrée. L'association organisera un gala tous les ans, dans la mesure du possible, auquel participeront les élèves volontaires. Leur présence aux différentes répétitions sera donc obligatoire pour garantir le bon déroulement du spectacle. Les parents ne seront pas autorisés à rester dans les coulisses lors de ces répétitions, ni dans la salle avant l'ouverture au public. Les élèves ne pourront pas sortir avant la fin du spectacle.

ARTICLE 10 – DROIT À L'IMAGE

L'association se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communications et de publicité sur tout support que se soit concernant l'image de Juste Dance, uniquement dans le cadre de démonstrations en groupe. Refus possible, par écrit uniquement, pour toutes les représentations solo.

ARTICLE 11 – ACCEPTATION

Procéder à une inscription vaut acceptation du règlement intérieur. Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit. Le présent règlement est révisable tous les ans.